

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-50

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2024-50

**Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide métropolitaine à l'investissement
immobilier en faveur de la SARL Beausoleil (Table de Cana) - Avenant n°1 à la
convention financière 2023 - Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Rappel du projet Table de Cana en 2023

Créée en 1985, La Table de Cana est un réseau de 9 traiteurs-restaurateurs sur l'ensemble du territoire français s'appuyant sur une association nationale. Sa mission est de proposer des prestations de qualité et un service exigeant, tout en assurant l'accompagnement de salariés en parcours d'insertion vers l'emploi. La société bordelaise Beausoleil, SARL créée en 1983, a été agréée entreprise d'insertion (EI) en 2012 et a rejoint le réseau national « Table de Cana » en 2013. La Table de Cana Bordeaux favorise le retour vers l'emploi durable dans le secteur de la restauration via l'accompagnement de personnes en parcours d'insertion sur l'activité traiteur-restauration, depuis 2012, ainsi que la coordination et l'accompagnement individualisé sur l'action « Des Etoiles et des Femmes », depuis 2017. Son offre (cocktail-buffet 48%, plateaux-repas 42%, pauses-lunchs 10 %) génère un chiffre d'affaires en augmentation : de 216 000€ en 2020 à 360 000€ en 2022 permettant d'atteindre l'équilibre économique du modèle. L'équipe actuelle est composée de 5 salariés permanents et 4 salariés en insertion (9,2 équivalents temps-plein).

Rappel du programme immobilier porté par la SARL Beausoleil et des évolutions

Depuis 2012, la Table de Cana Bordeaux était installée à Gradignan avec un bail précaire étendu à juillet 2023 par le propriétaire, l'AGIRC ARRCO, en partenariat avec l'organisme de formation INFA qui était titulaire du bail. Les locaux étaient voués à être vendus ou démolis, le traiteur recherchait donc une installation plus pérenne sur la métropole depuis 2018.

Cependant, cette implantation lui a permis de développer 3 types d'activités :

- Restauration (180 couverts/jour)
- Hôtellerie avec 32 chambres
- Et traiteur-réception

L'entreprise cherchait à relocaliser en priorité son activité traiteur car la probabilité était faible de trouver des locaux adaptés également à l'activité d'hôtellerie. Les locaux trouvés fin 2022 étaient ceux d'un ancien restaurant-cafeteria de 590 m², situés au sein de la zone économique Château Bersol, au 218 avenue du Haut Lévêque à Pessac. Les locaux sont constitués d'une cuisine, d'un hall de restauration de 236m² et de bureaux. Le bail négocié était de type commercial avec un propriétaire privé.

En vue de réaliser les travaux d'aménagement, l'entreprise a sollicité Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier à hauteur de 48 600 € soit une participation métropolitaine de 24,9 % sur un plan de financement total de 330 000 €, et une assiette immobilière éligible de 194 711 €. Cette aide a été adoptée en Conseil métropolitain du 26 mai 2023 via la délibération n°2023-237. Le premier acompte versé sur la base de la convention reste acquis à l'organisme.

L'aménagement, prévu initialement de mars à mai 2023, prévoyait la création d'un laboratoire culinaire et d'une légumerie, l'activité devant à la base être maintenue à Gradignan jusqu'au déménagement en juillet 2023. Il nécessitait les opérations suivantes :

- La réalisation d'études préalables (architecte, hygiène etc.)
- La pose de cloisons
- La rénovation de la plomberie et de l'électricité
- La peinture
- L'installation de réseaux informatiques

Cependant, en juin 2023 le local du Château Bersol à Pessac a été occupé illégalement et dégradé fortement, rendant son exploitation impossible sans sécurisation et sans travaux d'ampleur. Le propriétaire privé a entrepris les travaux nécessaires, et a répercuté le coût des travaux intégralement sur le loyer commercial. Le bail initial de la SARL ayant été négocié à un niveau assez bas, celui-ci a été porté à un niveau intenable économiquement pour la structure, ce qui l'a contraint à dénoncer le bail. En novembre 2023, après de nouvelles recherches immobilières, la SARL a finalement trouvé un nouveau local à prendre à bail, sur la commune de Gradignan.

Proposition d'avenant à la convention 2023 avec la SARL Beausoleil

La SARL Beausoleil, suite à cette implantation avortée à Pessac, a repris ses recherches immobilières et est parvenue à trouver un nouveau local sous bail commercial, de 382 m², équipé d'une cuisine et de bureaux, situé au 8bis rue de la Source à Gradignan. Le bail a été signé à la fin novembre 2023.

Au regard de ce changement d'adresse du projet d'implantation de l'activité traiteur de la SARL Beausoleil, il est ainsi proposé dans un avenant n° 1 à la convention financière 2023 avec la structure afin que ce nouveau projet d'implantation soit pris en compte, et puisse bénéficier du financement de Bordeaux Métropole en investissement. Cet avenant n'a aucune incidence sur la participation métropolitaine précédemment votée, le montant de 48 600 €, les ressources du plan d'investissement et l'assiette immobilière éligible sont les mêmes.

Cette nouvelle disposition de la convention permettra à la SARL de sécuriser l'engagement financier de la Métropole pour réaliser ses travaux et finaliser sa relocalisation, dans la commune de Gradignan sur laquelle elle a développé ses activités historiquement avec la Table de Cana.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la demande formulée par l'organisme en date du 27 janvier 2023,
VU la délibération n°2023-237 du 26 mai 2023 octroyant un soutien à l'investissement immobilier en faveur de la SARL Beausoleil (Table de Cana)

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'avenant n°1 à la convention financière 2023 avec la SARL Beausoleil est nécessaire pour finaliser l'accompagnement de Bordeaux Métropole dans sa relocalisation immobilière sur la commune de Gradignan

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention financière 2023 portant sur l'aide à l'investissement immobilier de Bordeaux Métropole en faveur de la SARL Beausoleil (Table de Cana).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant n°1 à la convention financière 2023 correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Alain GARNIER</p>
---	---